

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL18

présenté par

M. Moulliere, M. Albertini, Mme Firmin Le Bodo et Mme Moutchou

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le même premier alinéa de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 précitée est complété par les mots : « ou de militaires ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre les concours « Talents » aux concours de plusieurs écoles de spécialité des grands corps techniques.